



Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, le dimanche 20 Mai 1928 à 8 heures du matin, pour la session ordinaire de Mai

Ordre du jour:

- 1° Communications & affaires diverses
- 2° rue Chiers à St-Roux. Parage. Projet du Service des Ponts & chaussées. - Avis à donner.
- 3° - Travaux des Boulevards. - Communications.
- 4° Chemin de fer de Nantes au Pellerin
- 5° Curieuses. Tarif des Concessions.
- 6° Pétition des habitants de Maupeubois.
- 7° rue Ghiodre Patry. - Terrassement & modification du profil.
- 8° Role des jardins de Port-Roux. - Cours complémentaire
- 9° Enseignement. - Demandes de bourses.
- 10° Cotes irrémunérables
- 11° Demandes d'allocations Militaires
- 12° Absences.

A Repe, le 13 Mai 1928
Le Maire
Gygné

Session ordinaire de Mai

Séance du 20 Mai 1928

L'an mil neuf cent vingt huit, le vingt du mois de Mai, à huit heures du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Tiquet, Maire
Présents: M. M. Tiquet, Bernaudeau, Urbain, J. Machais, Saupin, Ordronneau, Piquet E. Le Lamer, Nouveau, Pencau F., Pencau Ant., Piquet F., Codet

Broussard, Bouche, Laure, Briant, Vitand H.
Bouy Jh, Redor, Vitand Jh, Noque & Loin,
Absent: M^r Hardy, excusé.

M^r Briant, est nommé Secrétaire

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et
adopté sans observation

Enseignement
Demandes de bourses

Monsieur le Maire dépose sur le bureau diffé-
rentes demandes de bourses de l'Etat en faveur de
personnes dont les enfants sont candidats à l'Ecole
Nationale Professionnelle de Nantes.

1^o Rozyay Pierre, menuisier au chatelet,
pour son fils Pierre. avis très favorable.

2^o Potereau Olivier, garde des bois & forêts, chef
de la Fontaine Launay, pour son fils Olivier, avis
très favorable.

3^o Burgaud Raymond, a Trentemoult quai Turouf,
pour son fils Maurice. avis très favorable.

4^o Rousseau Robert, rue du Puits Baron,
maison Bire, pour son fils Serge; avis très
favorable.

5^o Bassal Louis, mécanicien principal, 24
rue de l'Industrie, avis favorable.

Etat des Cotes irrécouvrables

M^r le Maire communique au Conseil l'état
des cotes irrécouvrables comprises dans les rôles de
1928 et concernant la taxe des prestations et la taxe
sur les chiens. Cet état s'élève à 40 francs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
y donne un avis favorable.

Demandes
d'allocations Militaires

M^r le Maire dépose sur le bureau toutes
les demandes d'allocations militaires formées

1^o par les familles des réservistes de la classe
1922 devant accomplir une période d'instruction
de 24 jours en 1928.

2^o par des familles de jeunes gens de la classe
1928 incorporables en Mai 1928.

Le Conseil Municipal après en avoir

délibéré et les avis ci-après.

1^{er} Reconnus

- 1^{er} M. Garreau né Déleirin, aux chapelles, avis très favorable
- 2^{es} M. Ducoin née Chiron, Marie, rue Sadi-Carnot 66, avis très favorable.
- 3^{es} M. Herrie né Chauvin Henriette, rue Chénier 45, avis très favorable.
- 4^{es} M. Berrien née Venouze, à la Brasse, avis très favorable.
- 5^{es} M. Herquelen né Paton, rue Julien Douillard, avis très favorable.
- 6^{es} M. Guérin, né Héroult, rue Nationale 87, avis très favorable.
- 7^{es} M. Brodeur, né Daniel embarquière, à la Chaussée, avis très favorable.
- 8^{es} M. Finel, né Bousard Anns, à la Jaguère, avis très favorable.

2^{es} Appelés

Mme Le Hulludut séparée d'avec Estelin, à L'Auprès, dont l'ami Loirat Louis est incorporé depuis le 12 Mai 1925. avis très favorable.

Garreau Noël, au champ de foire, dont le fils Gabriel a été incorporé le 12 Mai 1925, avis très favorable.

M. Ullivé né Babonneau, à Crestemault, avis favorable pour une majorité.

M. Normier, né Certain au Goulet, dont le fils Louis a été incorporé le 12 Mai 1925, avis favorable.

M. Maie Louis né Burban, à la Blordière, dont le fils André est incorporé, avis très favorable.

Assistance aux
 Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux Vieillards, aux infirmes & aux incurables.

Le Conseil après en avoir délibéré admet à 5 francs par mois le M^r Hellaireau Pierre, les enfants peuvent fournir le complément.

Huleux M^r Moreau, à la Haut H^e, non admis, les enfants peuvent subvenir aux besoins de leur

mere
Maugny V^e Haut, à la Croix, non admise, les versements des enfants sont supérieurs au taux de l'assistance.

Esneau Paul, rue Nationale 58, admis à 18 francs

Assistance aux femmes en couches.

M^r. le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux femmes en couches.

1^o Lervin né Behanger, à la Folie, non admise.

2^o Lrand né Grosu, aux chapelles admise.

3^o Quereau né Hillaireau, à l'Anfreu, admise.

4^o Carter né Marchant, à la Blanche, admise.

5^o Farou né Hénaff, à la Petite Lande, admise.

6^o Nereu né Rousseau, au Grand-Clas admise.

Communications
Affaires diverses.

Monsieur le Maire informe le Conseil que par lettre en date du 26 Mars 1928, M^r. le Ministre de l'Instruction Publique a accordé à la Commune de Roff, une subvention de 37.970 francs pour l'aider à acquitter les dépenses d'installation matérielle de l'École des garçons de Pont-Rousseau.

Le Conseil en prend acte et remercie M^r. le Ministre de l'Instruction Publique.

Boisrue de Pont-Rousseau

Le Conseil municipal accepte les nouvelles conditions de M^r. le Directeur des Domaines qui fixe à 125⁺ par an le prix de location de l'emplacement de la hataude de Pont-Rousseau.

Instit^{ns} de logement Lettre de remerciements des Inst^{rs} et Inst^{cs}

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. M. les Instituteurs & M. M. les Institutrices de la Commune, remerciant l'Admini-



blés communaux pour l'augmentation de leur indemnité de logement.

Indemnité de logement de M^{rs} Bouyer - Lettre de M^r le Préfet

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M^r le Préfet en date du 7 avril 1928 demandant au Conseil municipal de vouloir bien porter à un chiffre plus élevé l'indemnité de logement attribué au mariage Bouyer dont le mari est instituteur adjoint à Bonquerais et la femme institutrice adjointe à Pégé.

Après délibération

Le Conseil municipal, Considérant

1^o que sur une première demande de Mme Bouyer il lui a été accordé une indemnité supplémentaire de 400 francs, lors de son arrivée dans la Commune.

2^o que sous sa délibération du 4 mars 1928, il a très sensiblement augmenté le taux des indemnités de logement accordés aux Instituteurs et Instituteuses non logés.

3^o que les traitements cumulés de M^r et de Mme Bouyer leur permettent de subvenir largement aux besoins de leur famille.

Regrette de ne pouvoir donner suite à la demande de M^r le Préfet.

Logissements - Cahier des charges - Nouvelles clauses.

Le Conseil municipal approuve les nouvelles clauses à insérer au cahier des charges pour les logements futurs, avec effet de ce jour.

Décidé

Obligation pour le locataire de mettre dans les Conditions de vente à ses acheteurs les clauses suivantes :

1^o La formation en Syndicat qui sera chargée non seulement de l'entretien de la voie mais aussi de l'installation des canalisations électriques qui devra être faite dès la première construction et de celles du gaz, lorsque une canalisation passera à proximité de l'une des voies desservant le logement.

trans. le 19/4/28

1^o Installation par le locataire des canalisations électriques dans la ou les avenues desservant le logement.
2^o Même obligation pour les canalisations du gaz et des services d'eau de la Ville de Nantes, lorsque les canalisations passeront à proximité de l'avenue.
3^o Les acquéreurs devront se constituer en Syndicat pour l'entretien des avenues et le locataire devra en faire partie jusqu'à la vente de la dernière parcelle.

Approuvé
2

Pétition des habitants de la Galotière pour obtenir l'achèvement d'un égout sur le dit chemin.

Le Conseil considère que la souscription est insuffisante en regard de la dépense à envisager.

La moitié des frais au moins doit être mise à la charge des pétitionnaires.

Demande de subvention pour les cours de dessin

À la suite d'une demande de subvention pour le fonctionnement du cours de constructions navales de Repe, M^r le Préfet a indiqué dans une lettre en date du 28 avril 1928, les formalités administratives qu'il y avait lieu d'accomplir. Ces formalités ont paru au Conseil tellement fastidieuses et complexes qu'il a décidé de maintenir le statu quo pour la gestion des dix cours qui fonctionnent depuis 1912.

Pétition de M^{me} Guidoux pour la réparation de son trottoir

Le Conseil refuse de participer dans les frais de réparation de ce trottoir.

Puits de la Fraissinière

Le Conseil autorise M^r le Maire à ester en justice, s'il y a lieu dans une question soulevée par un habitant de la rue de la Fraissinière au sujet de l'usage d'un puits.

Concessions de terrain dans les Cimetières

Comme suit à une lettre de M^r le Préfet en date du 16 avril 1928, signalant que l'application d'une taxe supérieure aux étrangers à la Commune ne peut être autorisée, le Conseil décide que les demandes de concessions présentées par des personnes n'habitant pas la Commune, ne seront pas prises en considération.

Achat de Moto-pompe

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la suite d'une démonstration de fonctionnement faite par deux maires concurrents, en présence de plusieurs Conseillers membres de la Commission des Finances, cette commission tout en reconnaissant les qualités des modèles présentés a fixé son choix sur le type Drouville.

Le Conseil ratifie le choix de la Commission des Finances et autorise M^r le Maire à traiter avec cette maison, suivant les conditions de son devis du 29 février 1928 qui s'élève à 24.845^{.-}. Le crédit nécessaire pour le paiement de cet engin fera l'objet d'un vote spécial à la séance d'août.

Ann. le 18 7 4 1928

rué Ehiers à St. Rousseau
Parage.



M. le Maire communique au Conseil municipal une lettre de M. l'Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées relative au parage de la rue Ehiers, entre la fin du parage actuel et l'embranchement du chemin de Gde Com. N° 58. La dépense nécessitée pour ce travail serait d'environ 120.000 francs, dans laquelle la commune de Rezé devrait participer pour $\frac{1}{3}$, soit 40.000 francs.

Envié le 20 juin 1925

Après une vive discussion, le Conseil municipal déclare qu'il ne peut absolument pas participer dans les frais de parage de cette route Nationale, il considère que les Administrations de l'Etat ont une tentance à faire supporter par les Communes certaines charges qui ne devraient pas leur incomber. En ce qui concerne la Commune de Rezé, les travaux importants de première nécessité qu'elle vient de faire exécuter, (Construction de 5 nouvelles classes, électrification des villages & hameaux, rénovation du matériel d'incendie etc...) ne lui permettraient pas d'engager une telle dépense sans faire appel au vote de nouveaux centimes, et le Conseil refuse d'entrer dans cette voie.

Cependant dans le cas d'un rechargement de l'empierrement dans cette partie, il propose au Service des Ponts & Chaussées de participer dans la dépense du goudronnage. Il fixe sa participation à ^{1000^{fr}} 1.40 pour mètre courant de chaussée avec application depuis le carrefour formé par les routes Nationales 23 et 137, jusqu'au passage à niveau de la ligne du chemin de fer Nantes - Lezay (rue Ehiers prolongée).

Quais de Ertemoult

Envié le 21 juin 1925

Plusieurs Conseillers font remarquer que l'état de la Chaussée empierrée des quais de Ertemoult laissait beaucoup à désirer. Le Conseil municipal prie l'Administration des Ponts & Chaussées de bien vouloir remédier à cette situation.

Grammouys de
9^e Moulins aux
3 Moulins

trans. à Mr le Préfet
le 23 mai 1928 pour
être adressé à Mr le
chef de comptable
des Moulins

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à la suite des accords intervenus entre le Département de la Loire Inférieure et la Commune de Rezé, au sujet du projet de la ligne de tramways Pont Rousseau les 3 Moulins, le dossier de cette affaire avait été transmis à nouveau à M^r le Ministre des Travaux Publics en vue d'obtenir le Décret d'utilité publique. - Par décision en date du 4 Mars, M^r le Ministre avait prescrit le parage complet de la voie au lieu de deux rangs de rails le long de chaque file de rails, tel que le comportait le projet. La dépense supplémentaire nécessitée par cette modification devant être entièrement supportée par la Commune de Rezé, la Municipalité fit savoir à M^r L. Trépoire en chef du Contrôle que ses ressources budgétaires ne lui permettaient pas de supporter une charge aussi lourde, étant donnée surtout l'importance de la participation communale dans les frais d'établissement de cette ligne. - A la suite de cette démarche, M^r le Ministre des Travaux Publics a bien voulu revenir sur sa décision, et par dépêche en date du 1^{er} mai 1928, adressée à M^r le Préfet, il a fait connaître qu'il accepterait l'addition au cahier des charges d'une nouvelle clause prévoyant que, dans l'éventualité du convertissement de la chaussée empierrée des routes Nationales N^{os} 23 et 137 en chaussée pavée, la Commune de Rezé contribuerait à cette amélioration, par le versement au Trésor de fonds de concours d'un montant correspondant à l'économie d'entretien qui résulterait du convertissement en chaussée pavée des zones empierrées occupées par la voie ferrée.

Après délibération, et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal, agissant au nom de la Commune de Rezé, déclare s'engager au cas où la chaussée empierrée des routes Nationales N^{os} 23 et 137 serait convertie ultérieurement en chaussée pavée dans la zone occupée par la ligne de tramways de Pont Rousseau aux Trois Moulins, à verser au Trésor, à titre de fonds



de concours pour cette amélioration une somme correspondant à la valeur des prestations définies, calculée au moment de l'opération.

a, Fournitures

7.770 pavés de rempli rendus à pied d'œuvre
22 m³ 200 de sable rendu à pied d'œuvre

b, Main d'œuvre

Enlèvement de pierre cassée et de débris:

222 m³ sur 0.20 d'épaisseur moyenne, soit: 44 m³ 4.

Parage avec pavés de rempli: 222 m³

rué Ch. Patry

Pétition des habitants

Monsieur le Maire présente au Conseil le nouveau plan du terrassement de la rue Étienne Patry établi par M^r le Voyer communal. Ce plan est approuvé, et le Conseil demande que les travaux soient exécutés le plus rapidement possible.

Chemin de fer de Nantes au Fellerin

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'établissement d'une ligne de chemin de fer reliant Nantes au Fellerin avait fait l'objet de plusieurs études de la part des chemins de fer de l'État.

En 1905, le Conseil municipal de Rezé faisait ressortir dans une délibération en date du 19 novembre, l'utilité qu'offrirait la construction de cette ligne, tant pour accéder à l'Établissement National d'Indret que pour desservir les nombreuses et importantes localités situées sur la rive gauche de la Loire, notamment Rezé, chef lieu d'une importante commune, sur le territoire de laquelle se trouvent de vastes emplacements convenant à l'établissement de toutes industries.

Jusqu'à ce jour des difficultés d'ordre financier avaient fait échouer les projets étudiés mais, à l'époque actuelle il semble possible de résoudre ces difficultés en faisant appel à l'application du plan Dreyfus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, considérant que l'établissement d'une ligne de chemin de fer à voie normale entre Nantes et le Fellerin présenterait un

nom. à M. le Préfet le 24 mai et une copie à M. le Voyer communal des travaux.

intérêt général au point de vue industriel et commercial en créant des débouchés à des localités actuellement dépourvues de moyen de transport.

Émet le vœu que le projet d'une voie ferrée entre Nantes et le Gellier, ou tout au moins jusqu'à Foubert soit repris activement de manière à en permettre l'exécution en profitant des avantages accordés par la mise en application du plan Dageas

École des garçons de Font-Rousseau

Création d'un cours complémentaire

M. le Maire fait part au Conseil de l'utilité de créer un Cours Complémentaire à l'École des garçons de Font-Rousseau dans le but de faciliter aux familles les moyens de donner une instruction plus étendue à leurs enfants qui jus qu'à ce jour et avant obligés d'aller à Nantes.

Ce cours est nécessaire d'abord en raison de la position de la Commune au point de vue industriel et commercial, du nombre des inscriptions à cette école qui est actuellement de 320

De plus le dédoublement de la première classe actuelle comprenant plusieurs sections avec un effectif moyen de 55 élèves et parmi ces sections une trentaine d'élèves ayant le certificat et fréquentant encore l'école, sont en nombre suffisant pour justifier la création d'un cours supérieur.

Le Conseil adopte la proposition de M. le Maire

2
Nantes le 25 mai 1905

Fontaine des Cabossières

Monsieur le Maire prie le Conseil que la dernière analyse faite par le laboratoire municipal de Nantes avait donné des résultats satisfaisants, l'eau ayant été reconnue potable.

L'étude en vue de la Captation de cette source va être entreprise incessamment

Fournitures scolaires

Le Conseil ratifie la décision de la Commission scolaire approuvée par la Commission des Finances, fixant à deux ans de résidence dans la Commune le séjour des familles susceptibles de bénéficier



de la gratuité en totalité au profit des
lignes scolaires. - Cette mesure s'appliquera
du 1^{er} octobre prochain. -

Pétition des habitants
de
Nauport-huis

Par pétition en date du 1^{er} avril 1928, un certain
nombre d'habitants de Nauport-huis demandent l'instal-
lation d'une lampe électrique rue Etienne Lemaire,
et le comblement de la mare située dans cette rue.
Cette affaire est renvoyée à la Commission
des Travaux Publics. -

(Signatures)
A. Lehaner, M. Marchand, H. Saupin, P. Piquet, J. Lodez, J. Jamin, M. Roguet, J. Benaïou, J. Benaïou, J. Benaïou

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se
réuniront à la Mairie, le dimanche 22 juillet
1928 à 8 heures du matin.

Ordre du jour.

- 1^o Exercice clos, compte de gestion du Receveur Municipal,
Compte administratif du Maire, exercice 1927.
- 2^o Chapitres additionnels au budget de 1928;
- 3^o Budget primitif de l'exercice 1929;
- 4^o Service vicinal; Budgets. -
- 5^o Bureau de Bienfaisance, Comptes et budgets.
- 6^o Chemin rural N^o 10 des champs Renaudis; et chemin rural
N^o 4 de la Deguerave. - Reconnaissance et tracé.
- 7^o Fontaine des Cabossiers; Acquisition de terrain
- 8^o Demandes d'acquisitions de terrains
- 9^o Lotissement du clos de la Sermonnière; rue de la Senè.
- 10^o Projet de contrat avec la Commune de Bauguenais